

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, , C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUYE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 41
Procurations : 7
Votants : 48
Absents : 4

Date de convocation : 02/02/2022

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : DETR 2022 - Travaux de raccordement et de desserte de la ZAE Moulon inférieur par le chemin du Pialon à Aubenas.

En lien avec la DIR Massif Central qui a déjà début 2022 sécurisé le débouché du chemin du Pialon, la CCBA souhaite aménager une contre-allée à la RN 102 de 120ml permettant de fluidifier et de sécuriser les accès à la ZAE Moulon Inférieur / Pialon. En canalisant les flux, cet aménagement renforcera l'attractivité de cet espace économique situé en entrée de ville d'Aubenas.

Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2022.
Le projet est inscrit au contrat de relance et de transition écologique.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Dépenses HT	Recettes	Montant
Travaux : VRD, cheminements piétons et/ou cycles, espaces verts, éclairage public...	103 940 €	ETAT : DETR - 30%	36 063 €
Contrôles réseaux après travaux	3 500 €	Participation pour équipement public exceptionnel - 30%	36 063 €
Honoraires et divers	12 770 €	Autofinancement CCBA - 40%	48 084 €
Totaux	120 210 €	Totaux	120 210 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Approuver le projet de raccordement et desserte de la ZAE Moulon Inférieur/Pialon à Aubenas en contre-allée de la RN102,

- Dire que les marchés de travaux à intervenir devront comporter, autant que faire se peut, une clause d'insertion sociale dans le respect des dispositions de l'article L5132-1 du code du travail,
- Approuver le plan de financement prévisionnel adossé à cette opération pour un autofinancement de la CCBA de 48 084 € HT,
- Solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 d'un montant de 36 063€ au taux de 30 % d'une dépense éligible de 120 210€,
- Autoriser le Président à solliciter tout autre dispositif permettant de financer cette opération,
- Solliciter l'engagement anticipé de l'opération,
- Autoriser le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 février 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220208-DEL08022022-11-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022